

ACADEMIE DE TOULOUSE

COLLEGE DU HAUT LAVEDAN

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
14 AVRIL 2026**

Année scolaire : **2025/2026**

Numéro de séance : **6**

Date de convocation : **30/03/2026**

Présidence de : **Cyril CALEL**

Quorum : **13**

Nombre des présents : **14**

Nombre d'absents excusés : **9**

Heure ouverture séance : **17h 27 mn**

Présence au Conseil d'Administration, séance du mardi 14 avril 2026 :

PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 14 AVRIL 2026

Qualité	Titulaires				Suppléants			
	NOM Prénom	Émargement	A	E	NOM Prénom	Émargement	A	E
Administration								
Principal	CALMEL Cyril							
Gestionnaire	HOURCADET Thierry							
CPE	CENAC Véronique							
Élus locaux								
Collectivité de rattachement	ARMARY Louis							
	CARRERE Maryse	/		E				
Commune siège	MATA Jacques							
Personnalité qualifiée	ABBADIE LONGO Virginie							
	FRANCISCO Lucie							
Total	8							
Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement et d'éducation	DUHARD Anthony	/		E				
	AZEVEDOA Catarina							
	PENA Clarisse	/		E				
	RIEUEBAT Emilie			E				
	DOZ CLAVER Aurora	/		E	SEYARET Julien			
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	BLANC Anne-Cécile	/		E				
	SABATHIE Hélène	/			AUGE Nicolas			
	MYLORD Cathy							
Total	8							
Parents d'élèves et élèves								
Parents d'élèves	DUMESNIL Sylvie			E				
	CHAMPENOIS Guillaume							
	DURANDET Emilie							
	LARROUTURE Sabrina							
	LE BRUCHEC Julia							
	MARTIN Laurie							
Élèves	MARTIN Lya	/		E	BUZERET Kwito			
	EULACIA Hortense	/		E				
Total	8							
Total General	24							
Agent comptable	CAPEL Jackie SAUTEL Samuel							

Légende : A = Absent, E = Excusé

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 24/03/2026

Monsieur le Principal propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2026.

Vote		Pour =	14
Présents =	14	Contre =	0
Votants =	14	Abstention =	0

SOMMAIRE DES

QUESTIONS TRAITÉES

	Avis	n°	n° pièces
	Vote	d'acte	jointes
1. Action éducative.....			
1.1 Epreuve orale du DNB.....			
1.2 Projet d'établissement.....			
2. Fonctionnement général de l'établissement			
2.1. Programmation des sorties scolaires.....			
3. Domaine budgétaire et financier			
3.1.Compte financier 2025.....vote.....			
3.2. Affectation de l'excédent.....vote.....			

1. ACTION EDUCATIVE

1.1. Epreuve oral du DNB

1.1.1 Enonce de la question ou sujet aborde

Monsieur CALMEL, Principal, présente les modalités de l'épreuve orale du DNB, session 2026.

1.1.2 Présentation/contexte

Modalités de l'épreuve.

C'est une épreuve orale qui fait partie de l'examen terminal du Diplôme National du Brevet.

L'épreuve orale est une soutenance d'un projet qui permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude préparés : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

Notation

Cette épreuve est notée sur 20 points, répartis en :

- 8 points : Maitrise de l'expression orale
- 12 points : Maitrise du sujet présenté

Durée

Sa durée est de 15 minutes pour une présentation individuelle de l'élève ou de 25 minutes pour une présentation collective.

L'oral se déroule en deux temps :

Présentation individuelle : un exposé de 5 minutes suivi d'un entretien avec le jury de 10 minutes

Présentation collective : un exposé de 10 minutes suivi d'échanges de 15 minutes entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

Préparation et entraînement

Trois séances de préparation ont été prévues par Mesdames CENAC et DELSART dans la perspective de l'oral blanc organisé dans les conditions de l'examen.

Cela doit permettre aux élèves de mener suffisamment tôt une réflexion sur le choix du sujet.

Une matinée d'entraînement prévue le mercredi 13 mai 2026.

Dates officielles DNB session 2026

M le Principal annonce les dates :

- des épreuves orales : mercredi 3 juin 2026

1.1.3 Commentaire/débat

Suite au poste vacant de technologie et à l'absence de professeur, Mesdames LARROUTURE et MARTIN demandent une précision sur l'organisation des épreuves du brevet des collèges. Monsieur CALMEL précise : Concernant la partie en contrôle continue, si la moyenne du 1^{er} et 3^{ème} trimestre était significative, elle sera conservée sinon une épreuve sera organisée en interne en remplacement de cette moyenne. Concernant l'épreuve finale, si la technologie est choisie, le rectorat pourrait décider de dispenser les élèves de Pierrefitte mais cela n'est pas à ce jour encore acté. Le rectorat se prononcera ultérieurement sur ce point.

Madame FRANCISCO quitte la séance à 18h08.

1.2. Projet d'établissement

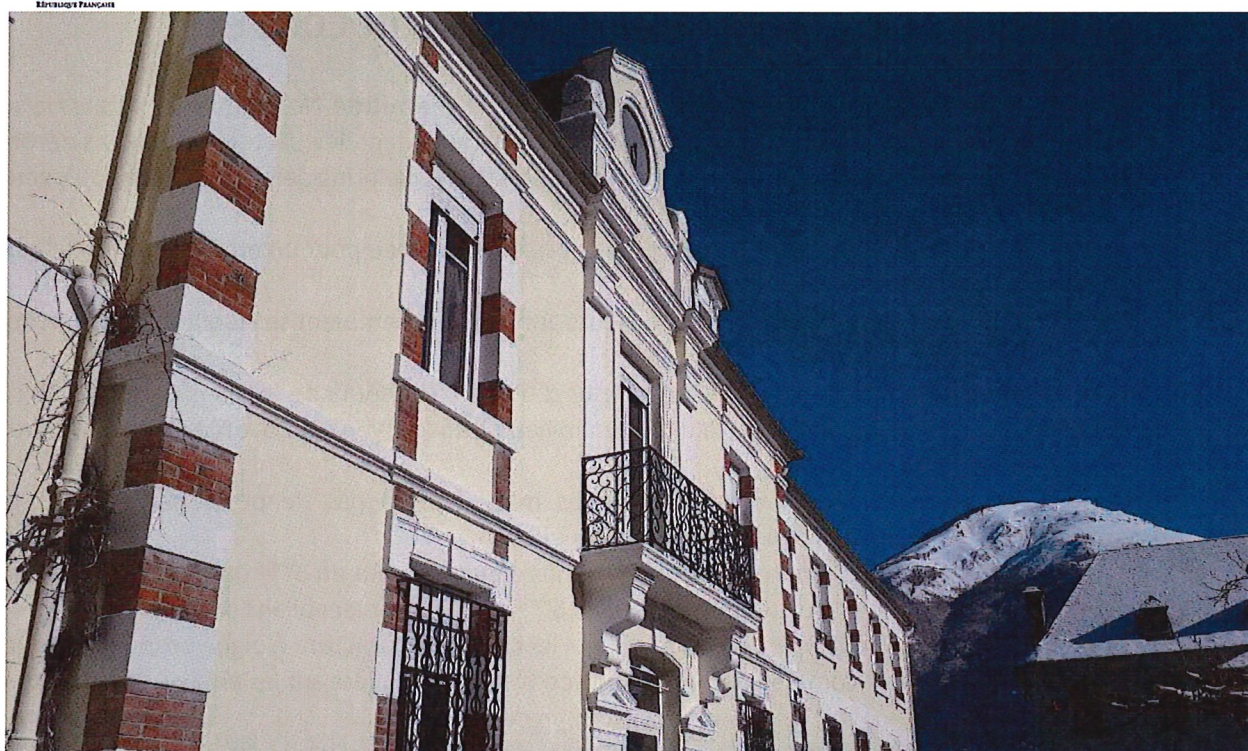
12.1 Enoncé de la question ou sujet abordé

Monsieur CALMEL présente le projet d'établissement.

1.2.2 Présentation/contexte



PROJET D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE DU HAUT LAVEDAN 2025-2030



« Rendu obligatoire par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, réaffirmé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 24 avril 2005 et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le projet d'établissement définit, au niveau de l'EPL, les modalités particulières de mise en œuvre des orientations, des objectifs et des programmes nationaux, ainsi que du projet académique ».

Ce projet d'établissement est la finalité d'un long processus d'évaluation du collège :

- L'auto-évaluation initiée en octobre 2023 et terminée en février 2024
- L'évaluation externe réalisée en juin 2025

Ce projet d'établissement, issu d'un travail collectif des équipes éducatives, a débuté à la rentrée scolaire 2025 et se finalisera à la fin de la même année scolaire soit avant juin 2026.

Ce projet se décline en cinq domaines clés, chacun visant à renforcer l'apprentissage, l'ouverture à la culture, le bien-être des élèves, le fonctionnement de l'établissement et son intégration dans son environnement.

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON CONTEXTE :

Le collège du Haut Lavedan est situé dans la commune de Pierrefitte-Nestalas, ville rurale de moyenne montagne, d'environ 1100 habitants et ancienne cité ouvrière dans les secteurs minier, sidérurgique et chimique. Il est à une distance d'environ 8km d'Argelès-Gazost (ville principale de la vallée) où demeure une cité scolaire (dont un collège).

Sa structure pédagogique est constituée d'une seule classe par niveau pour un total cette année (2025-2026) de 108 élèves.

Les effectifs ont été en légère baisse depuis plusieurs années mais semblent se stabiliser aux environs de 100 élèves (un peu plus cette année).

Depuis de nombreuses années, les élèves sont issus d'IPS aux alentours de 98 mais depuis 2023 cet indice remonte et atteint 104,7 en 2024, c'est-à-dire d'un milieu plutôt moyen à défavorisé. Il y a régulièrement un peu moins d'un quart de boursiers.

Certains élèves présentent des difficultés scolaires mais il n'y a pas de problématiques de discipline d'ensemble, excepté quelques particularités individuelles.

Par contre il est à noter que depuis quelques années les élèves entrant en 6^{ième} ont un niveau assez faible en français et en mathématiques au vu des évaluations 6^{ième} et des premiers bilans des enseignants.

L'indice d'éloignement du collège est de 110,2, ce qui lui donne un caractère éloigné prononcé, ajoutant ainsi une difficulté qui devra être comblée par une attention toute particulière sur les enjeux, entre autre culturels (PEAC).

De plus, sa proximité avec le collège d'Argelès peut être considérée dans une certaine mesure, comme une problématique si l'on envisage des phénomènes de concurrence entre établissements.

C'est pour cela que ce collège de petite taille doit rester attractif et rassurant pour les familles et continuer à proposer une offre de formation et des dispositifs variés et pertinents :

- Bilangue de continuité en espagnol (pour les 6^{ième})
- Option LCE en espagnol pour les 5^{ième}, 4^{ième} et 3^{ième} avec une ouverture à l'anglais depuis la rentrée 2025.
- Dispositif « les cadets de la Sécurité Civile » pour environ 12 élèves de 4^{ième}
- Dispositif « les cordées de la Réussite » pour l'ensemble des élèves de 3^{ième} : dispositif arrêté depuis la rentrée 2024.
- Option latin
- Chorale

Le personnel administratif, éducatif et médical de l'établissement se compose d'un secrétaire général, d'une secrétaire de direction, d'une CPE à mi-temps et de 2,5 équivalent temps plein d'AED (1 AED à temps plein et 2 à 0,75). L'infirmière scolaire intervient sur deux collèges et leurs écoles de rattachement. Le Principal est aussi celui du collège des Trois Vallées et doit donc naviguer entre les deux établissements distants de 13 km (20 min en voiture).

Le collège compte 12 enseignants dont 11 sont en service partagé sur un ou deux autres établissements. Pour autant les équipes sont très dynamiques et organisent régulièrement diverses activités et sorties pédagogiques permettant l'ouverture culturelle à nos élèves.

L'intégration du collège au réseau de la vallée des Gaves permet notamment un travail autour du partage des services des enseignants permettant ainsi un recrutement complet dès la rentrée scolaire et favorise la stabilité des personnels.

Les agents du département : l'équipe des agents départementaux est constituée de 4 personnels à temps plein pour le nettoyage et la demi-pension ainsi que d'un mi-temps en charge de l'entretien des bâtiments (personnel en service partagé avec le collège des Trois Vallées).

Le collège est organisé autour de deux cours. Le bâtiment principal date du début du XX^{ème} siècle, les autres de la fin du XX^{ème} siècle. Ils sont bien entretenus par les agents et le conseil départemental.

13 salles de classe confortables et fonctionnelles permettent l'accueil des élèves. Le collège dispose également d'un CDI.

Un gymnase ainsi qu'un stade jouxtent le collège.

La demi-pension accueille environ chaque année 75% des élèves. Elle fournit également les repas pour les élèves des écoles de Pierrefitte, de Soulom et du centre aéré de Pierrefitte.

I. UN COLLÈGE ambitieux

o

Objectifs : Il s'agit d'objectifs essentiellement issus du domaine 1 : les apprentissages, les parcours des élèves, l'enseignement

- o Mener tous les élèves vers leur réussite
 - *Indicateurs : Taux de réussite au DNB, adéquation entre avis du conseil de classe et demande des familles par rapport à l'orientation, taux de redoublement.*
- o Mettre l'accent sur l'acquisition des savoirs fondamentaux
 - *Indicateurs : évolution des moyennes en français et mathématiques notamment sur l'année de 6^{ème}.*
- o Individualiser le parcours des élèves et les faire progresser selon leurs capacités dans une approche pédagogique bienveillante et exigeante
 - *Indicateurs : Nombre d'élèves bénéficiant d'un PPRE/PAP/PPS, taux de progression individuelle mesuré entre deux bilans, taux d'assiduité aux dispositifs "Devoirs faits".*
- o Donner du sens aux évaluations pour les élèves et leurs parents : développer l'évaluation formative et les rituels de vérification des notions de cours.
Mettre en place une « charte des évaluations »
 - *Indicateurs : Nombre de disciplines intégrant l'évaluation formative, retours positifs des familles lors des enquêtes de satisfaction, nombre de pratiques de révision ritualisées observées.*
- o Construire une orientation éclairée en développant l'autonomie des élèves : rendre l'élève acteur d'une orientation choisie, réaliste et ambitieuse.

Mettre l'accent sur l'ambition des élèves, leur estime d'eux-mêmes en ayant un regard particulier sur les écarts éventuels entre filles et garçons

→ *Indicateurs : Taux d'élèves satisfaits de leur orientation, nombre d'entretiens d'orientation individuels réalisés, participation aux forums et interventions d'anciens élèves, taux d'orientation en 2de GT (et écart entre filles et garçons)*

- Etablir un Plan Pluriannuel de l'Orientation structuré (en annexe)

→ *Indicateurs : Plan formalisé et actualisé annuellement, suivi du calendrier des actions du Parcours Avenir.*

- S'initier à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la pratique enseignante

→ *Indicateurs : Nombre d'enseignants formés ou ayant testé un outil d'IA, nombre de séances utilisant l'IA recensées.*

→

Actions :

1. Personnaliser les parcours : PPRE, PAP, PPS visibles par les enseignants sur PRONOTE, recommandations appliquées et ajustées en équipe lors des rencontres Parents-Professeurs, des équipes éducatives et des ESS.
2. Continuer à proposer aux élèves la possibilité de participer aux divers concours (par exemple : Kangourou, Rallye Maths, Big Challenge, Campeonato, Non au harcèlement...)
3. Nombreux outils mobilisés : devoirs faits, pédagogie de projets interdisciplinaires.
4. Mettre en place du tutorat adulte-élève mais aussi entre élèves
5. Pratiques pédagogiques quotidiennes diversifiées et porteuses de sens avec une adaptation des évaluations, ainsi qu'un accompagnement personnalisé et un suivi des élèves sur quatre ans. Ces pratiques sont le principal objet d'étude et de réflexion des équipes éducatives. Les rencontres parents-professeurs régulières avec remise du bulletin en main propre, permettent d'expliquer comment l'élève est évalué. Les échanges réguliers entre les équipes pédagogiques des écoles primaires, du collège favorisent la transmission d'informations.
6. Maintenir le lien avec les familles
7. Suivi personnalisé : Mettre en place un suivi individualisé des élèves, notamment ceux en difficulté, pour leur offrir un accompagnement adapté (tutorat).
8. Organiser en fin d'année un spectacle ou une action pour valoriser les talents afin de mettre en valeur les engagements et les compétences de tous.
9. Projets interdisciplinaires : Organiser des projets pluridisciplinaires pour stimuler l'intérêt des élèves et favoriser leur autonomie et leur ambition.
10. Développer le partenariat avec le CLEE 65 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}).
11. Faire intervenir des anciens élèves pour témoigner de leur expérience au lycée.

II. UN COLLÈGE ouvert à la culture, au monde et aux autres

Objectifs : Il s'agit d'objectifs essentiellement issus du domaine 1 : les apprentissages, les parcours des élèves, l'enseignement

- Promouvoir l'ouverture culturelle et la pratique artistique pour développer l'épanouissement, l'ambition des élèves en diversifiant et pérennisant les partenariats.
→ *Indicateurs : Nombre de partenariats culturels et artistiques pérennisés, taux de participation des élèves aux actions culturelles, diversité des projets proposés.*
- Mettre en place une politique linguistique appuyée
 - Ouverture de la LCE à l'anglais

- Projets de voyages linguistiques
 - ✓ Maintenir l'échange à Saragosse
 - ✓ Envisager un échange dans un pays anglophone
- Maintenir un PEAC riche, varié et construit en collaboration avec nos nombreux partenaires locaux
- Favoriser les initiatives enseignantes pour l'animation de clubs durant la pause méridienne

Actions :

12. **Collaboration avec des artistes locaux** : Inviter des artistes à animer des ateliers ou des résidences artistiques. Cela peut inclure des sessions de peinture, de musique ou de théâtre.
13. **Échanges avec des institutions culturelles** : Établir des liens avec des musées, des bibliothèques ou des théâtres pour organiser des visites, des conférences ou des projections de films.

III. UN COLLÈGE soucieux de maintenir un climat scolaire serein au service des apprentissages

Objectifs : Il s'agit d'objectifs essentiellement issus du domaine 2 : la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Actions :

14. Cohésion et sensibilisation : Organiser des activités de cohésion et de sensibilisation à la diversité pour renforcer les liens entre les élèves, les personnels.
15. Médiation par les pairs : Mettre en place un système de médiation par les pairs pour gérer les conflits et favoriser un climat serein.
16. Communication avec les familles : poursuivre la communication sur les actions menées en faveur du bien-être et de la santé des élèves.
17. Utilisation du règlement intérieur comme réponse éducative. Programme PHARE et mise en œuvre de la MPP.
18. Développer une conscience environnementale auprès des élèves.
19. Lutte contre les stéréotypes, les discriminations, promotion de l'égalité filles- garçons. Toutes les disciplines concourent à l'enseignement des valeurs de la République, à l'humanisme, à l'émancipation.
20. Une charte d'étude repensée incluant le quart d'heure lecture.

○ IV. UN COLLÈGE ancré dans son territoire

Objectifs : Il s'agit d'objectifs essentiellement issus du domaine 4 : l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

- Anticiper les éventuelles difficultés de nos futurs et anciens élèves et leur garantir la meilleure intégration possible
 - Maintenir une liaison Ecole-Collège efficace et de qualité à travers divers projets communs et rencontres
 - Développer la liaison Collège-Lycée

- Permettre une meilleure inclusion à l'ensemble des élèves à besoins particuliers du secteur
 - Demander l'ouverture d'une classe ULIS 1^{er} et 2^{de} degré au sein du collège
- Développer et maintenir des partenariats locaux pour enrichir l'offre éducative et culturelle.
 - *Indicateurs : Nombre de partenariats signés ou renouvelés avec des structures locales (associations, offices de tourisme, musées, entreprises, collectivités), nombre d'interventions extérieures dans le cadre scolaire, taux de participation des élèves aux actions partenariales.*
- Valoriser l'identité du territoire à travers des projets qui mettent en avant la culture locale.
 - *Indicateurs : Nombre de projets ou sorties valorisant la culture montagnarde, l'occitan, le patrimoine naturel ou historique local, implication des élèves dans des événements du territoire (fêtes, expositions, festivals), retombées locales (articles de presse, communications officielles).*
- Soigner notre communication (plus moderne et dynamique) envers nos partenaires institutionnels et locaux.
 - *Indicateurs : Nombre de rencontres ou réunions avec les partenaires institutionnels (commune, communauté de communes, DSDEN, Parc National.), diffusion de bilans ou lettres d'information institutionnelles, niveau de satisfaction ou de retour positif des partenaires.*
- Maintenir un lien étroit entre les collèges de Luz et Pierrefitte pour une ouverture aux autres.
 - *Indicateurs : Nombre de projets communs ou d'échanges entre les deux collèges, nombre de formations ou actions pédagogiques mutualisées, participation conjointe à des événements sportifs, culturels ou citoyens.*

Actions :

- 21. Partenariats avec les écoles de recrutement** pour faciliter la transition des élèves.
- 22. Collaboration avec les acteurs locaux :** Établir des partenariats avec des associations, entreprises et institutions culturelles pour enrichir les projets éducatifs : Parc National, Maison de la Vallée, Médiathèque départementale, Cinéziq.
- 23. Visites et découvertes :** Poursuivre les sorties pédagogiques et des projets communs avec les écoles environnantes pour renforcer les liens et favoriser l'échange culturel.
- 24. Améliorer la visibilité numérique afin de toucher tous les publics susceptibles d'être intéressés par les actions du collège.**
- 25. Communiquer davantage et de façon moderne et dynamique avec les services du rectorat pour valoriser les actions éducatives et pédagogiques du collège et inviter les IA-IPR, les élus (communaux, départementaux, régionaux) à participer à certaines actions du collège.**
- 26. Programmes de mentorat :** Mettre en place des programmes où des professionnels locaux peuvent encadrer les élèves dans leurs domaines d'expertise.

○ **V. UN COLLÈGE efficient**

Objectifs : Il s'agit d'objectifs essentiellement issus du domaine 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

- Maintenir une attractivité du collège à travers une diversité des options
 - Latin, LCE (avec son échange), Chorale, les Cadets de la Sécurité
- Renforcer la collaboration entre le personnel éducatif, administratif et les familles.
 - *Indicateurs : Taux de participation des parents aux réunions et conseils, nombre de réunions inter-services, questionnaire de satisfaction familles.*

- Expliciter les attentes du collège dès le début de l'année.
→ *Indicateurs : Diffusion d'un livret d'accueil et du règlement à 100 % des familles, réunions de rentrée organisées dans chaque niveau.*
- Formaliser un projet d'évaluation en lien avec les modalités du Brevet.
→ *Indicateurs : Document d'évaluation harmonisé disponible, cohérence des pratiques évaluatives vérifiée en conseil pédagogique.*
- Optimiser le fonctionnement de l'établissement pour garantir une gestion efficace des ressources.
→ *Indicateurs : Respect du budget annuel, nombre d'actions mutualisées avec d'autres établissements, délai moyen de traitement des demandes internes.*
- Accompagner les élèves dans la construction de leur vie de citoyen en développant l'esprit critique (notamment quant à l'utilisation de l'IA) et le sens des responsabilités.
→ *Indicateurs : Nombre de projets citoyens réalisés (CVC, CESCE), participation au concours "Non au harcèlement", projets sur l'usage responsable du numérique*
- Mutualiser les moyens entre les collèges de Luz, de Pierrefitte et avec les autres établissements du réseau pour une meilleure efficacité des ressources et des pratiques pédagogiques.
 - Mutualisation des services partagés des enseignants au sein du réseau d'établissement en priorité
 - Mutualisation des projets pédagogiques et des transports chaque fois que cela est possible
 → *Indicateurs : Nombre de projets ou formations communes organisés, actions pédagogiques partagées recensées.*
- Mise en place du plan RCD (en annexe) afin de minimiser l'impact des cours non assurés
→ *Indicateurs : taux des cours remplacés*

Actions :

- 27. Formation continue :** Proposer des formations innovantes pour les personnels.
- 28. Communication interne :** maintenir l'échange d'idées et d'initiatives entre les membres du personnel.
- 29. Nombreuses occasions d'impliquer les parents dans la vie de l'établissement, en passant par les diverses réunions qui ponctuent l'année**
- 30. Politique de communication** à l'attention des élèves et leurs parents de CM1 et CM2 des écoles du secteur. Présentation du collège dans les conseils des écoles du secteur.
- 31. Formation aux ressources numériques.**
- 32. Implication des élèves :** Impliquer les élèves dans la prise de décision concernant la vie de l'établissement en partenariat avec la Vie scolaire : CVC, CESCE.
- 33.** Lutte contre les stéréotypes, les discriminations, promotion de l'égalité filles- garçons. Toutes les disciplines concourent à l'enseignement des valeurs de la République, à l'humanisme, à l'émancipation.
- 34.** Maintenir une démarche de qualité au sein de notre restauration collective.

CONCLUSION :

Le Collège du Haut Lavedan s'engage à être un lieu d'apprentissage dynamique et inclusif, où chaque élève peut s'épanouir et développer ses compétences. En mettant en œuvre ce projet d'établissement, nous visons à créer un environnement propice à la réussite scolaire et au bien-être de tous les élèves, tout en renforçant notre ancrage dans la communauté locale. Ce projet sera régulièrement évalué et ajusté en fonction des retours des élèves, des parents et des personnels, afin de garantir son efficacité et sa pertinence.

1.2.3 commentaires/Débat

Monsieur CHAMPENOIS fait remarquer que la cantine du collège ne sert plus de repas à l'école d'Adast.

1.2.4 Vote

Vote		Pour =	12
Présents =	12	Contre =	0
Votants =	12	Abstention =	0

1.2.5. Numéro d'acte généré : n° 36

2. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

2.1. Programmation des sorties scolaires

2.1.1. Enoncé de la question ou du sujet abordé

Le conseil d'administration est informé de la programmation et le financement des sorties sur temps scolaire obligatoires et gratuites de l'année 2025-2026 en cours.

SORTIES 2025-2026						
Dates	Lieux	Thèmes	Parcours	Classes	nb élèves	coûts transport et entrées
12-sept.-25	Pont d'Espagne	Journée d'intégration, santé PEAC	Santé et PEAC	6 ^e	28	380 €
26-sept.-25	Cauterets	Festival de l'image	PEAC	5 ^e	25	Bus pris en charge par l'asso
02-oct.-25	Collège Victor Hugo à Tarbes	Sécurité routière	PEAC	5 ^e	25	200 €
14-nov.-25	Barèges	Planter des arbres	EDD	Eco-délégués	8	120 €
17-nov.-25	Salle des fêtes de Pierrefitte-Nestalas	Théâtre en anglais	PEAC	4 ^e	27	Entrées réglées par ADAGE
28-nov.-25	Collège du Haut Lavedan	Intervention PLVG : 4 ateliers	PEAC	5 ^e ET 4 ^e	52	0 €
05-déc.-25	Collège du Haut Lavedan	Intervention "Montagne ski"	PEAC	5 ^e	25	0 €
08-déc.-25	Collège du Haut Lavedan	Métier de garde	Avenir	6 ^e	29	0 €
12-déc.-25	Ateliers "nichoirs"	Collège du Haut-Lavedan	EDD	Eco-délégués	8	0 €
Du 6 au 9 janvier 2026	Interventions CRS : Ateliers	Collège du Haut-Lavedan	PEAC	6 ^e , 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	106	0 €
12-janv.-26	Collège du Haut Lavedan	Présentation d'instruments de musique	PEAC	Eco-délégués	8	168 €
23-janv.-26	Collège du Haut Lavedan	Métier de l'ingénieur	Avenir	3 ^e	26	0 €
10-mars-26	Lycée d'Argeles-Gazost		Avenir	3 ^e	26	100 €
19-mars-26	Petit Théâtre à Argeles-Gazost	Spectacle	PEAC	4 ^e	25	75 €
20-mars-26	Daher / Socata	Visite d'entreprise	Avenir	3 ^e non LCE	19	250 € (financement en partie par DAHER 200 €)
02-avr.-26	Collège / Lycée d'Argeles Gazost	EPVVAG	Avenir	4 ^e	25	150 € (financement Rotary Club)
17-avr.-26	Maison de la Vallée à Luz	Spectacle Limbo	Santé et PEAC	4 ^e et 3 ^e	51	153 € entrées + 180 € Bus
17-avr.-26	Recyclerie	Une seconde vie pour les objets	Citoyen	Eco-délégués	8	0 €
11-mai-26	Librairie le Kálm Arras en Lavedan	Decouverte du métier de libraire	PEAC	6 ^e	30	210 €
21-mai-26	Salle Robert Hossein à Lourdes	Représentation des chorales	PEAC	6 ^e , 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	25	Coût du transport pris en charge par l'association ARDEMUS

2.1.2. Présentation / contexte

2.1.3. Commentaires / débat

3. DOMAINE BUDGETAIRE ET FINANCIER

3.1. Compte financier 2025

3.1.1. Enoncé de la question ou du sujet abordé

Le conseil est appelé à approuver le compte financier de l'exercice 2025 avec ou sans réserve

3.1.2. Présentation / contexte

Monsieur SEYARET entre en séance à 17h35.

Madame CENAC quitte la séance à 17h43.

Rapport de l'ordonnateur :

Les ressources de l'établissement sont issues de la subvention de fonctionnement versée par le Conseil Départemental, de subventions affectées de l'Etat ou des collectivités, des contributions des usagers ainsi que des éventuels dons ou legs.

Conformément au souhait du Département, les charges nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement (viabilisation, entretien et sécurité, contrats de maintenance...) sont assumées en priorité ainsi que les moyens nécessaires à l'exercice des missions des personnels territoriaux.

Enfin les charges ont fait l'objet d'une répartition au plus juste entre le service général et le SRH.

Cette année la dotation de fonctionnement s'établit à 55920 €, stable par rapport à l'année 2024.

Un autre élément important dans l'exécution budgétaire relève des tarifs de restauration. Le Conseil Départemental fixe les tarifs de restauration et les taux de prélèvement sur ces recettes de restauration.

L'exécution budgétaire est présentée par services en recettes et en dépenses, du service général (AP, VE, ALO,), du service spécial (SRH) de la section de fonctionnement et de la section opération en capital (OPC).

L'attention des membres du conseil d'administration est plus particulièrement appelée sur les particularités suivantes :

- Un voyage scolaire a été financé au sein du service AP (Echange linguistique à Saragosse pour un montant de 4 674,11 €) ;
- Une baisse sensible des dépenses de viabilisation au sein des différents services ;
- La hausse des dépenses pédagogiques avec un accent sur les sorties scolaires car l'éloignement du collège des sites culturels fait que les transports des élèves sont plus onéreux par rapport à un autre collège.

L'inscription au sein du service SRH de l'ensemble des charges qui s'y rapportent. Cette gestion de l'ensemble des opérations au sein de ce service spécial est plus conforme à l'esprit de la réforme du cadre budgétaire et comptable. Elle rend compte de façon à la fois plus précise et plus globale du fonctionnement de ce service.

Un investissement a été financé au sein de la section investissement (OPC) ; Il s'agit de matériels de cuisine (trancheur à pain et batteur).

La section investissement s'établit à 7020 € en dépenses et à 5678,40 € en recettes (subvention du Fonds Commun des Services d'Hébergement).

En conclusion sont rappelés que le total des recettes s'établit à 272 454,47 euros, celui des dépenses à 255 508,81 euros, l'exécution budgétaire présente un excédent de 18 287,46 €.

A Pierrefitte-Nestalas,

Le lundi 30 mars 2026.

Monsieur Cyril CALMEL, principal du collège du Haut-Lavedan

Le compte financier est un document commun de l'Ordonnateur et de l'Agent Comptable, qui traduit l'exécution budgétaire de l'Ordonnateur (dépenses/recettes) et la traduction de cette exécution en écritures comptables. La présentation qui va suivre abordera dans un premier temps le compte-rendu de gestion et dans un second temps l'analyse financière et comptable.

Cette présentation donnera lieu à deux délibérations faisant l'objet de deux actes distincts et de deux votes :

L'adoption du compte financier avec ou sans réserves (dans le cas où des réserves seraient formulées par le C.A., celles-ci devront être motivées, formulées par écrit et annexées à la délibération) ;

L'acte d'affectation du résultat : Le C.A. affectera ce résultat dans un compte unique de réserves. L'acte indiquera clairement les montants et le *compte de réserves 106820 (réserves du service général)*.

Pièce 9 du compte financier 2025

Le compte financier est composé :

- D'un rapport de l'Ordonnateur qui traduit l'exécution budgétaire (dépenses/recettes)
 - D'un deuxième rapport de l'Agent Comptable qui traduit cette exécution en écritures comptables.
- La présentation qui va suivre abordera dans un premier temps le compte-rendu de gestion et dans un second temps l'analyse financière et comptable.

Cette présentation donnera lieu à deux délibérations faisant l'objet de deux actes distincts et de deux votes :

- L'adoption du compte financier avec ou sans réserves (dans le cas où des réserves seraient formulées par le C.A., celles-ci devront être motivées, formulées par écrit et annexées à la délibération) ;
- L'acte d'affectation du résultat : Le C.A. pourra affecter ce résultat dans le compte de réserves. L'acte indiquera clairement les montants et les comptes de réserves unique 10681 (réserves du service général).

I – Présentation du compte-rendu de gestion par l'Ordonnateur

II - RAPPORT AGENT COMPTABLE

-COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2025-

COLLEGE DU HAUT-LAVEDAN PIERREFITTE-NESTALAS

❖ Récapitulatif des ouvertures de crédits/prévisions de recettes 2025 et résultat 2025

SERVICE	PREVISION DEPENSES	PREVISION RECETTES	Prévision résultat	REALISATION DEPENSES	REALISATION RECETTES	RESULTAT
AP-Activité Pédagogique	22270.22	22270.22	0	16253.85	19567.82	3313.97
VE- Vie de l'Elève	84247.80	84247.80	0	80920.28	81220.28	300.00
ALO - Administration et Logistique	62380.19	47974.09	-14406.10	48358.14	47655.29	-702.85

TOTAL SERVICES GENERAUX	168898.21	154492.11	-14406.10	145532.27	148443.39	2911.12
SRH- Service de Restauration et d'Hébergement	112615.77	113249.08	-633.31	102956.34	118332.68	15376.34
TOTAL SERVICES SPECIAUX	112615.77	113249.08	-633.31	102956.34	118332.68	15376.34
TOTAL SECTION FONCTIONN.	281513.98	267741.19	--15039.41	248488.61	266776.07	18287.46

I- RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

L'exercice 2025 dégage un résultat excédentaire de **18287.46€** réparti de la façon suivante :

Excédent au service général de : 2911.12€

- 3313.97€ au service AP (activités pédagogiques)
- 300.00 € au service VE (vie de l'élève)
- - 702.85 € au service ALO (administration et logistique)

Excédent au service spécial Restauration de 15376.34 €

SERVICE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
AP-Activités pédagogiques	16253.85	19567.82	3313.97
VE-Vie de l'élève	80920.28	81220.28	300.00
ALO-Administration et logistique	48358.14	47655.29	-702.85
<i>Sous-Total service général</i>	<i>145532.27</i>	<i>148443.39</i>	<i>2911.12</i>
SRH-Restauration et hébergement	102956.34	118332.68	15376.34
<i>Sous-Total services spéciaux</i>	<i>102956.34</i>	<i>118332.68</i>	<i>15376.34</i>
Total section fonctionnement	248488.61	266776.07	18287.46

II – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) DE L'EXERCICE 2025

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond au surplus monétaire dégagé par les opérations effectuées en section de fonctionnement. Il s'agit de la différence entre les recettes « réelles » nettes et les dépenses « réelles » nettes de l'exercice, c'est-à-dire avec impact sur la trésorerie, sauf pour les écritures de variation de stock (qui font aussi varier la CAF).

Détermination de la CAF 2025

Résultat net de l'exercice :	+	18287.46€
Dotations aux amortissements :	+	2463.19€
Neutralisation des amortissements :	-	1556.29€
Provisions :	+	0 €

CAF 2025

+ 19194.36€

III – LE FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/2025

Le fonds de roulement au 31/12/25- 1^{er} indicateur financier

Le fonds de roulement traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement. Il s'établit à 88537.53 € fin 2025 soit 129,57 jours de fonds de roulement.

Pour comparaison :

Année	Montant Fonds de roulement	Nombre de Jours Fonds de Roulement
2018	54 583.70 €	85
2019	63 224.95 €	95
2020	70204.03 €	151
2021	77 915.82 €	144
2022	72 913.15 €	124
2023	64 614.45 €	91.55
2024	70 684.77 €	90.70
2025	88 537.53 €	129.57

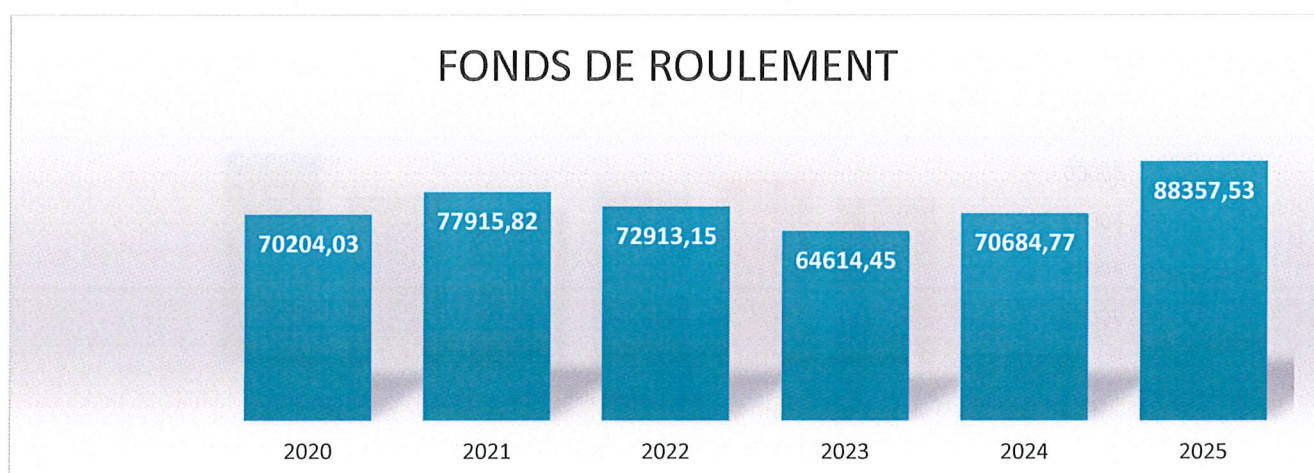
Cette réserve financière permet à l'établissement de faire face à toute dépense imprévue.

1) **Le Fonds de Roulement (FdR)** représente la marge de sécurité financière que se donne l'EPLE dans son financement à court et moyen terme, et correspond à la différence entre les ressources stables et les emplois stables de l'établissement.

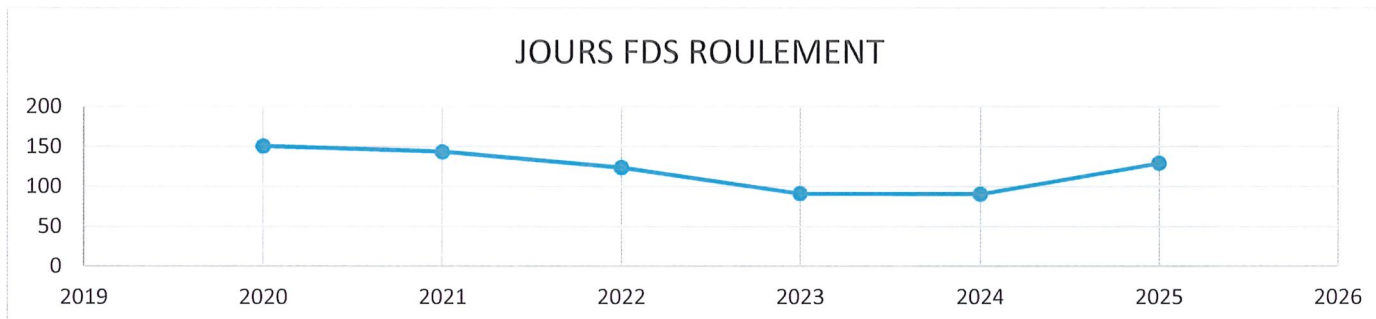
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement	70204.03 €	77 915.82 €	72913.15€	64 614.45€	70684.77 €	88537.53 €
Jours de fonds de roulement	151	144	124	91.55	90.70	129.57
Besoin en fonds de roulement	-13 205.54 €	-11 595.36 €	- 13 140.24€	-15 175.41 €	822.15 €	-19306.14
Trésorerie	83 409.57 €	89 511.18 €	86 053.39€	79 789.86 €	69862.62 €	107843.67€
Taux moyen charges à payer					5.86%	5.17%
Taux de non recouvrement	5.32 %	12.12%	7.11%	11.25%	6.44	8.7

Le fonds de roulement a augmenté en 2025 de 17852.76 €

(= CAF-achats OPC sur fonds de roulement = 19194.36-1 341.60)



- 2) **les jours de fonds de roulement** renseignent sur le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie.
(FDR/ Cptes 60 à 65)*360 : Ils s'élèvent à 129.57 pour 2025.



3) **Le Besoin en Fonds de Roulement ou BFR** correspond à ce que l'on doit garder pour assurer le paiement de nos dettes (ce que l'on doit) par rapport au remboursement de nos créances (ce que l'on nous doit). Il est conditionné d'une part, par les délais accordés à nos débiteurs et d'autre part, par les délais accordés par nos fournisseurs (délai global de paiement).

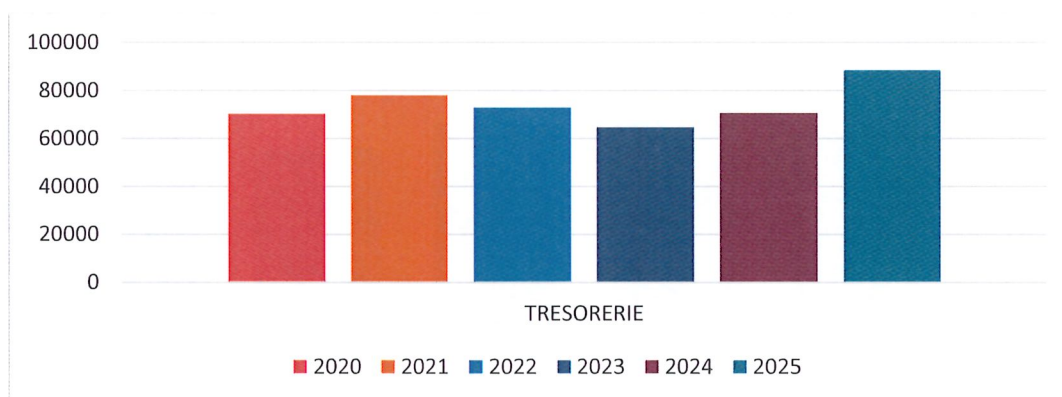
Il représente la différence entre les soldes débiteurs des comptes de la classe 3 et 4 (valeur des stocks et créances) et les soldes créditeurs de la classe 4 (dettes représentées par les reliquats de subventions et les avances.)

Il est le plus souvent négatif car les reliquats de subventions sont généralement plus importants que les créances et la valeur des stocks.

S'agissant du Besoin en Fonds de Roulement de l'exercice 2025, il s'élève à : **-19306.14 €**.

IV – LA TRESORERIE

Elle représente la différence entre le FDR et le BFR et s'élève à **107843.67 €**. Elle se concrétise par 157.82 jours de trésorerie pour faire face aux charges courantes et permet d'assurer le délai de paiement maximum de 30 jours exigés pour les EPLE.



V – LE SUIVI DES CREANCES DE L'ETABLISSEMENT

Le taux de non recouvrement est de 8.7%.

Le compte des créances contentieuses présente un solde à 0€ au 31/12/25.

CONCLUSION

La situation financière du Collège du Haut-Lavedan est bonne, avec une légère augmentation du fonds de roulement.

La bonne maîtrise des dépenses au fil de l'année permet de sécuriser la situation financière du Collège.

Le changement de progiciel budgétaire et comptable a demandé et demande encore un travail considérable des personnels de gestion et d'intendance. Je remercie tout particulièrement M. HOURCADET pour son implication sans faille.

3.1.3. Commentaires / débat

Monsieur BUZERET quitte la séance à 18h01.

3.1.4. Résultats du vote

Vote		Pour =	14
Présents =	14	Contre =	0
Votants =	14	Abstention =	0

3.1.5. Numéro d'acte généré : n° 35

3.2. Affectation du résultat 2025

3.2.1. Enoncé de la question ou du sujet abordé

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'affectation du résultat comptable du Collège du Haut-Lavedan. L'excédent comptable de 18 287,46 € est affecté au compte de réserve numéroté 10681.

3.2.2. Présentation / contexte

3.2.3. Commentaires / débat

3.2.4. Résultats du vote

Vote		Pour =	14
Présents =	14	Contre =	0
Votants =	14	Abstention =	0

3.2.5. Numéro d'acte généré : n° 34

Fin de la séance du conseil d'administration à 18 heures 57 minutes.

Le Président

Le secrétaire de séance

Cyril CALMEL



Thierry Hourcadet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.